

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 23 juin 2020

Délibération 2020_06_11

Objet : Approbation du compte-rendu du 21 janvier 2020

Le seize juin deux mille vingt, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-neuf mai deux mille vingt, signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le vingt-trois juin deux mille vingt, à quinze heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du dix-sept juin deux mille vingt signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (12 voix)

Christian COUTURIER (4 voix), Éric PROVOST (3 voix), Gilles MÉRIODEAU (1 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Jean-Pierre BELLEIL (3 voix).

Absents représentés : 3 (7 voix)

Chantal BRIÈRE (2 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BELLEIL, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Christian COUTURIER, Nicolas MARTIN (4 voix) donne pouvoir Claude CAUDAL.

Absents Excusés : 8

Didier PÉCOT, Freddy HERVOCHON, Jean-Charles JUHEL, Anne LERAY, Jean TEURNIER, René LE YOUDEC, Christophe DOUGÉ, Jean-Charles JUHEL.

Assistaient également : 1

Caroline ROHART, Directrice du SYLOA.

Nombre de votants : 8 (dont 3 pouvoirs) pour un total de 19 voix.

Secrétaire de séance : Gilles MÉRIODEAU

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 21 janvier 2020, Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

✓ **Adopte** le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020.

Fait à Nantes, le 23 juin 2020


Christian COUTURIER
Président du SYLOA